Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026128_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-128

Le lundi 21 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), Mme LAYEC (pouvoir à Mme LOURDAIS), M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET) et M. L'HOSTIS (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CONSEIL CITOYEN POUR L'URBANISME (CCU) - RENOUVELLEMENT ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : **Mme HALLIEZ-BERTHELOT**

La municipalité anime, depuis 2022, une instance rheusoise consultative de participation citoyenne, composée d'habitant.e.s et d'élu.e.s. Le renouvellement de cette commission extra-municipale doit être approuvée par le Conseil Municipal, ainsi que ses modalités de fonctionnement, à travers une charte de fonctionnement.

En synthèse, le cadrage de cette future instance serait le suivant :

Objectifs/ Rôle

Le Conseil Citoyen pour l'Urbanisme a pour mission de porter une réflexion collective afin d'éclairer les orientations de la municipalité en matière de stratégie urbaine, tant sur le renouvellement urbain que sur l'extension urbaine. Son rôle, lors des sessions de travail, est d'échanger, d'émettre des remarques, et de formuler des propositions autour d'un projet ou d'une problématique définie.

Composition et modalités de désignation

- **Pour les habitant.e.s**

Un appel à candidatures est organisé par la municipalité du 22 septembre au 25 octobre 2026.
26 habitant.e.s au plus seront désignés par Monsieur le Maire parmi la liste des personnes volontaires
Au-delà de 26 candidatures, les critères pour la sélection des candidats seront les suivants : recherche d'hétérogénéité des profils (âge, quartier de résidence), parité, motivation.
En cas de démission d'un conseiller, aucun remplacement n'est prévu.

- **Pour les élu.e.s**

3 élus titulaires, tous membres de la commission Transition, Aménagement et Cadre de Vie (Adjoint à l'Urbanisme + 1 élu.e désigné.e par la majorité/ 1 élu.e désigné.e par la minorité)
2 élus municipaux suppléants (1 élu.e désigné.e par la majorité/ 1 élu.e désigné.e par la minorité)

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026128_DEL-DE

Durée du mandat : 3 ans à compter de novembre 2026, renouvelable une fois.

Fonctionnement

Le Conseil Citoyen pour l'Urbanisme se réunit 3 à 5 fois par an, sur invitation de la municipalité autour d'un ordre du jour défini. L'animation des réunions est assurée par les représentant.es de la municipalité.
Des personnalités qualifiées peuvent être invitées pour toute question relative à leur domaine d'expertise.
Des sessions de formation sont dispensées par la responsable du service urbanisme, en début de mandat et en fonction des besoins.
La durée des réunions et formations n'excède pas une demie journée.
Les membres du conseil citoyen s'expriment uniquement en leur nom et sont liés par une clause de confidentialité.

Vu l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2024-102 du 09 décembre 2024 adoptant la charte de fonctionnement du précédent Conseil,
Vu l'avis favorable de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 08 septembre 2026 et de la commission Ressources et Vie de la Cité du 10 septembre 2026

Considérant le souhait de la municipalité d'encourager les démarches participatives citoyennes,
Considérant la nécessité de valider le renouvellement de cette instance de participation citoyenne et d'en encadrer le fonctionnement

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au principe de renouvellement du Conseil Citoyen pour l'Urbanisme selon les modalités de fonctionnement indiquées,
- s'engage à accompagner les citoyens et à leur mettre à disposition les informations et la formation nécessaires à la bonne conduite de leur mandat.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance — Le Maire

Sarah VANDENDRIESSCHE — Bruno LESNÉ

MAIRIE DE LE RHEU 3565 Ille et Vilaine